



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur d'un règlement

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné Marc Lévesque, Directeur général et greffier-trésorier :

QU'à une séance extraordinaire tenue le 18 novembre 2024, le Conseil de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a adopté le « Règlement numéro 649-2024 Règlement numéro 649-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton » ;

QUE l'objet du règlement numéro 649-2024 consiste à régir la conduite des débats et le maintien de l'ordre et du décorum lors des séances du conseil municipal ;

QUE le règlement est disponible ou peut être obtenu sans frais au bureau municipal sur les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h30, ou sur le site internet de la municipalité au www.st-theodore.com ;

QUE cet avis tient lieu d'avis de promulgation, le règlement entre donc en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

Donné à Saint-Théodore-d'Acton, ce 19 novembre 2024.

Marc Lévesque
Directeur général & greffier-trésorier